SERMON DE QUÊTE

Les richesses des sages leur sont comme une couronne ; mais la folie des insensés est toujours folie.

(Proverbes XIV, 24.)

Je vous ai montré en toutes choses que c'est en travaillant ainsi qu'il faut s'accommoder aux faibles, et se souvenir des paroles du Seigneur Jésus qui a dit Lui-même qu'il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir.

(Actes XX, 35.)

Que, chaque premier jour de la semaine, chacun de vous mette à part chez soi, et rassemble ce qu'il pourra, selon sa prospérité, afin qu'on n'attende pas que je sois arrivé pour faire les collectes.

(I Corinth. XVI, 2.)

Parmi les bienfaits que Dieu répand dans le monde, il en est un plus précieux que tous les autres et qui surpasse autant les bénédictions temporelles que le ciel est élevé par-dessus la terre. Ce bienfait souverain, vous l'avez nommé,

c'est le salut des âmes ; c'est l'établissement du règne de Dieu dans les cœurs par l'Évangile de Jésus-Christ. C'est là le but suprême des dispensations de la Providence. C'est vers ce but que Dieu a dirigé tous les événements de notre vie et toute l'histoire des nations. C'est pour atteindre ce but qu'Il a donné son Fils et l'a livré en victime expiatoire à la mort de la croix. Et dans l'univers immense, dans la splendeur infinie des mondes, quelle œuvre, ô mon Dieu ! parmi toutes tes œuvres, pourrait égaler celle qui fait passer une âme des ténèbres à la lumière, du péché à la sainteté et de la perdition au salut ? — Eh bien ! en mettant dans vos mains une part des richesses de ce monde, de cette œuvre magnifique, Dieu vous appelle à prendre ou à refuser votre part ; avec vos richesses périssables, vous pouvez sauver des âmes immortelles. Chose étrange et merveilleuse ! Ce même argent qui fait commettre tant de bassesses et tant de crimes, cet argent qui est le principe des vols, le mobile des meurtres et l'instrument des séductions infâmes, cet argent dont le charme fatal fascine tant de pauvres âmes et les entraîne au fond de l'abîme, cet argent que l'Écriture appelle l'idole d'iniquité — ce même argent devient,

entre des mains fidèles, un moyen de salut pour les âmes et d'éternelle bénédiction.

Avec cet argent, il dépend de vous de faire passer des âmes des ténèbres à la lumière — ou d'empêcher qu'elles sortent des ténèbres. Il dépend de vous de les ôter au démon pour les donner à Jésus-Christ, ou de les laisser au démon en les refusant à Jésus-Christ. Il dépend de vous de hâter ou d'arrêter l'œuvre de Dieu. Avez-vous jamais sérieusement réfléchi au bien véritablement incalculable que vous pouvez faire avec de l'argent ? Voici des païens qui demandent, quelquefois avec des larmes et de grands cris, dit un missionnaire, qu'on leur envoie des apôtres, et voici de jeunes hommes prêts à partir en sacrifiant tout pour l'amour de ces dégradés et pour la gloire de Jésus. — Voulez-vous envoyer ces hommes ? Vous le pouvez. — Voici, dans notre patrie même, au cœur de cette Église réformée de France qui est pour nous une mère vénérée et dont les douleurs ne feront que raviver notre amour, voici quarante mille protestants qui vivent et meurent sans Dieu et sans espérance, et retombent, fils des martyrs, sous le joug de la superstition ou sous le joug plus détestable encore de l'incrédulité. Par leur indifférence

même, ils nous crient : sauvez-nous, nous périssons ! Des hommes, des pasteurs sont prêts à leur répondre, prêts à des sacrifices qui, dans de certaines circonstances dont j'ai été témoin, ne sont pas moindres que ceux des missionnaires. — Voulez-vous qu'ils aillent, et qu'ils accomplissent, au sein de ces troupeaux abandonnés, cette résurrection des âmes et des églises qui a été accomplie ailleurs par un semblable ministère ? Vous le pouvez.

. . . . . .

Quand on y a un moment réfléchi, il est clair que le devoir de donner, pour le soulagement des pauvres et pour la gloire de Dieu, ne saurait faire sérieusement question parmi les chrétiens. Et ce n'est pas une question pour vous, mes frères. Vous donnez tous, je n'en veux pas douter, pour les œuvres charitables et pour la propagation de l'Évangile. Mais il s'agit de savoir combien vous donnez — et si vous donnez suffisamment. Or, pour que les dons de la charité soient suffisants, il faut qu'ils soient soumis à une certaine règle. Je ne crains pas de l'affirmer, car n'est-ce pas là ce que Saint Paul nous enseigne dans la troisième parole de mon texte ?

Ne dites pas qu'une semblable règle, autrefois

imposée par la loi de Moïse, est contraire à l'esprit de liberté évangélique. Si Dieu ne nous demande plus que notre cœur, ce n'est point pour que nous nous tenions quittes envers Lui en Lui donnant moins que ceux auxquels Il prescrivait des dîmes. La liberté n'exclut pas la règle qui, l'expérience le prouve, est en toutes choses une garantie nécessaire au fidèle accomplissement de nos devoirs. Mon frère, si vous n'avez aucune heure fixée pour la prière et la lecture de la Bible, vous en viendrez bientôt à négliger la prière et la parole de Dieu. Il est de même nécessaire que nous ayons un principe ferme pour fixer la mesure de nos dons et pour déterminer quelle doit être la part du Seigneur dans les biens qui nous sont confiés.

Nous donnons, pour la plupart, sans méthode. Il en résulte que nous ne savons bien, ni ce que nous donnons, ni pourquoi nous donnons. Nous vivons, pourrait-on dire, en partant du principe que nous ne donnons pas, en oubliant, dans la prévision de nos dépenses, que nous aurons à donner. Nous attendons que les occasions nous arrachent en passant des offrandes — que nous ne refusons pas, je le veux — mais que nous fixons d'après l'impression du moment. Et l'im-

pression du moment n'est souvent, hélas, que celle du mécontentement.

Il faut, mes frères, pour obéir à l'apôtre, partir du principe diamétralement opposé. Il faut affirmer d'abord que, si nous devons nos vies au Seigneur, à plus forte raison nous lui devons aussi nos biens, et que, si tous ne peuvent également et de la même manière lui consacrer leur temps et leurs forces, ils doivent d'autant plus fidèlement lui consacrer les ressources dont ils ont le privilège. Il faut établir, avant tout, que nous devons et que nous voulons donner, que nous devons et que nous voulons faire — et faire aussi grande que possible — la part du Seigneur dans notre prospérité ; puis attendre, et nous n'attendrons pas longtemps, que le Seigneur dispose Lui-même de ce que nous Lui aurons d'avance réservé.

Pour mettre en pratique cette règle, à mes yeux évidente, voici la méthode très simple que recommande Saint Paul, méthode qui est généralement suivie dans les Églises de l'Angleterre et des Pays-Bas et qui a permis à tel chrétien que je pourrais nommer de faire un bien immense sans avoir une fortune très considérable : mettre à part — comme on le fait si volontiers en vue

d'une épargne personnelle — à époques fixes, chaque semaine, chaque mois, chaque année, une somme réservée au service de Dieu et calculée d'avance d'après l'importance de nos ressources.

Ai-je besoin de dire qu'aucune indication uniforme ne saurait être ici proposée ? Les conditions sont trop différentes. Celui qui possède un revenu très considérable donnera moins, en en sacrifiant la moitié, que celui qui donne la dixième ou la vingtième partie d'un revenu modeste. Celui qui est chargé d'une famille nombreuse est, toutes choses égales d'ailleurs, infiniment moins riche que celui qui vit seul et n'a à pourvoir aux besoins de personne après lui. Le négociant, dont l'avoir est exposé à tous les risques du commerce, ne peut pas compter les bénéfices d'une année comme un revenu, au même titre que le capitaliste, dont les biens sont assurés contre la plupart des périls qui menacent ceux du premier. L'artisan qui gagne sa vie au jour le jour, ou le fonctionnaire salarié, qui ont à compter avec les chances d'accident ou de maladie et, d'un moment à l'autre, peuvent être privés de leur gagne-pain, ne sont pas dans la même situation que l'homme dont les ressources

ne dépendent pas de son travail. Il faut tenir compte de tout cela, et d'une foule d'autres circonstances encore, si vous le voulez.

Mais le principe demeure. Vous avez certaines ressources. Quelle partie voulez-vous, pouvez-vous en consacrer au Seigneur ? Sera-ce le quart, ou la dîme, ou la vingtième, ou la centième partie, ou moins encore ? Vous seul en êtes juge devant Dieu. Faites seulement, pour une année, le compte de ce que vous avez donné et le compte de ce que vous gardez. Encore une fois, point de contrainte. Que chacun donne ce qu'il décidera dans son cœur. Mais que la part réservée, une fois fixée par vous sous le seul regard du Père Céleste, vous soit désormais sacrée. Elle n'est plus à vous. Vous n'en êtes plus, à la lettre, que le dépositaire et l'administrateur.